

180 CAPITAL PARTNERS
Société par actions simplifiée au capital de 10.500 euros
Siège social : 58, rue de Monceau - 75008 Paris
En cours d'Immatriculation

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES
PRISE PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 9 JANVIER 2024

LES SOUSSIGNES

- **Monsieur Eric ETCHARRY**, né le 1er janvier 1966 à Annemasse (74), de nationalité française, demeurant 17 avenue Victor Hugo - 64200 Biarritz, titulaire de 350 actions,
- **Monsieur Jean-Luc GIBIER**, né le 2 mars 1962 à Troyes (10), de nationalité française, demeurant 13 avenue du Général Leclerc - 40500 Saint Sever, titulaire de 350 actions
- **Monsieur Philippe de SAINT RAPT**, né le 18 novembre 1968 à Saint Martin d'Hères (38), de nationalité française, demeurant 24 avenue Felix Viallet - 38000 Grenoble, titulaire de 350 actions

seuls associés de la société « 180 CAPITAL PARTNERS », société par actions simplifiée au capital de 10.500 Euros.

Ont statué sur l'ordre du jour ci-après, conformément aux dispositions des articles 14 et 19 des statuts :

- Désignation du Président,
- Engagements pris par la société en formation,
- Pouvoirs pour formalités.

- Première Décision -

La collectivité des associés désigne Monsieur **Eric ETCHARRY**, né le 1er janvier 1966 à Annemasse (74), de nationalité française, demeurant 17 avenue Victor Hugo - 64200 Biarritz, en qualité de Président de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- Deuxième Décision -

La collectivité des associés désigne Monsieur **Philippe de SAINT RAPT**, né le 18 novembre 1968 à Saint Martin d'Hères (38), de nationalité française, demeurant 24 avenue Felix Viallet - 38000 Grenoble, en qualité de Directeur Général de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- Troisième Décision –

La collectivité des associés déclare qu'ils ont pris acte que les engagements suivants ont été pris pour le compte de la société en formation :

- Ouverture d'un compte bancaire pour dépôt des fonds constituant le capital de la Société auprès de QONTO,
- Dépôt de la marque 180 CAPITAL PARTNERS auprès de l'INPI dans la classe 36,
- Réservation des noms de domaine internet (180-cp.com, 180-cp.fr) pour une durée de 1 an,
- Conclusion d'une convention de domiciliation auprès de la société LES TRICOLORES,
- Formalités d'immatriculation auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

La collectivité des associés accepte le principe de ces engagements et décide de confier tous pouvoirs au Président pour les finaliser.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- Quatrième Décision –

La collectivité des associés mandate Monsieur Eric ETCHARRY pour signer l'avis à insérer dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- Cinquième Décision –

La collectivité des associés décide de conférer tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir toutes formalités légales.

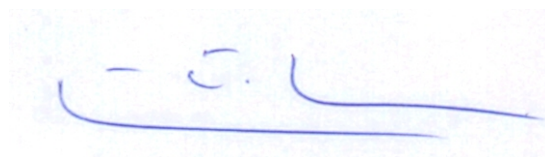
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations des associés.

Fait à Paris



Jean Luc Gibier



Eric Etcharry



Philippe de SAINT RAPT